

209C1215
FR0000060873-FS0574

30 septembre 2009

Déclarations de franchissements de seuils et déclarations d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

BELVEDERE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 29 septembre 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations suivantes effectuées à titre de régularisation :

1- a- « Franchissement par la société anonyme de droit polonais Fabryka Wodek "Polmos Lancut" Spolka Akcyna (ul. Kolejowa, nr 1, kod 37100, poczta Lancut), sous-filiale de la société BELVEDERE :

- en hausse, des seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital de la société BELVEDERE respectivement les 31 mars 2008, 4 août 2008, 5 août 2008 et 5 septembre 2008; ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions BELVEDERE hors marché et sur le marché ;
- en baisse, des seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital de la société BELVEDERE les 29 et 30 juin 2009.

b- Déclaration d'intention :

Intention à juillet 2008 : la société a l'intention d'accroître sa participation dans BELVEDERE.

Intention à août 2008 : la société a l'intention de céder les titres qu'elle possède dans BELVEDERE.

La société n'envisage pas de demander la nomination d'un administrateur. »

2- a- « Franchissement en hausse par la société SVI (10 avenue Charles Jaffelin, 21200 Beaune), sous-filiale de la société BELVEDERE, des seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital de la société BELVEDERE les 29 et 30 juin 2009.

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions BELVEDERE hors marché et sur le marché.

b- Déclaration d'intention :

SVI n'envisage pas de poursuivre ses acquisitions, et ne souhaite pas demander la nomination d'un administrateur.

Il est rappelé que les actions sont privées de droit de vote. »